

## MESSAGE DE SON EXCELLENCE

Sir JOHN A. MACDONALD : J'ai l'honneur de remettre un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. L'ORATEUR lit le message, comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je vous remercie de votre loyale adresse et je compte sur votre sagesse et votre intelligence pour m'aider dans toutes les mesures qui seront nécessaires pour promouvoir le bonheur et la prospérité de la Confédération.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 4 février 1890.

## RAPPORT.

Rapport annuel du ministre de la milice et de la défense du Canada, pour l'année civile, 1889.— (Sir Adolphe Caron.)

## DROIT SUR LE POISSON EN ENTREPOT

M. BOWELL : Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire rectifier quelque peu la réponse que j'ai faite, hier, à l'honorable député de Lunenburg (M. Eisenhauer), relativement à la préparation du poisson en entrepôt. Renseignements pris, je constate que depuis la mise en vigueur de l'ordonnance dont j'ai parlé, l'on a permis la préparation d'une ou deux cargaisons de poisson d'après l'ancienne façon, c'est-à-dire qu'il a été séché et trié sur les quais, à Halifax. Cette autorisation a été accordée, parce que les cargaisons avaient été achetées avant la publication de cette ordonnance.

## ACTE DU CENS ÉLECTORAL.

La chambre reprend le débat sur la motion proposée par M. Wilson (Elgin) à l'effet :

Que cette chambre est d'avis que l'acte du cens électoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette chambre, les listes électorales et le cens électoral des provinces.

M. CHAPLEAU : M. l'Orateur, en me levant pour parler sur la motion dont la chambre est saisie, je vais m'inspirer des dernières remarques faites par l'honorable député de Brant (M. Paterson) quand, à la fin de son discours, il a dit qu'il "espérait que la chambre ne consacrerait pas beaucoup de temps à la discussion de cette question, car tout député évitant de voter contre le bill, peut le faire en votant pour la motion soumise à la chambre." Je me suis mis en frais de rechercher si quelque chose de neuf avait été dit sur la question, en référant au débat qui a eu lieu en 1885, lors de l'adoption de l'acte du cens électoral, mais je dois dire que je n'ai entendu, hier, rien de neuf sur la question. Il est vrai que l'un des députés de la gauche, s'il n'a pas parlé aussi longtemps qu'en 1885, a parlé au moins plus haut ; et mon honorable ami, le chef de l'opposition, a fait montre d'un peu plus d'émotion, en parlant des privilèges du peuple et de l'empiètement sur les droits provinciaux et l'autonomie provinciale. Je dois ajouter que j'ai été quelque peu, je ne dirai pas dégoûté, mais découragé, en consultant les *Débats*, de constater que le débat de 1885 remplit 1,800 pages, formant deux volumes des *Débats*. En parcourant ce débat, j'ai pu constater que lorsque le bill a été présenté, nos honorables amis de la gauche ont déclaré qu'ils ne connaissaient rien du projet de loi et que la chambre ne devait pas être appelée à donner un

vote sur cette question, parce que le très honorable premier ministre avait présenté le bill à la fin de la session, bien que l'événement ait prouvé que nous étions alors loin de la fin de la session.

Ils s'opposaient au bill parce que, disaient-ils, le premier ministre ne devait pas forcer la chambre à voter sur une question qu'ils n'avaient pas eu le temps d'étudier. Il est vrai que le très honorable chef du gouvernement avait déjà présenté un bill de la même teneur, deux ou trois sessions auparavant. Pour prouver sans doute l'exactitude de leur prétention, mes honorables amis trouveront moyen de parler pendant plus de huit semaines sur la question. C'est désolant pour celui qui a à consulter les *Débats* de cette année-là.

En lisant le débat d'hier, j'ai remarqué qu'un de mes honorables amis de la gauche a dit que le gouvernement avait fait adopter ce projet de loi par la force brutale tout simplement. C'est assez vrai, mais ce n'est pas nous qui avons fait preuve de force brutale ; et si la chambre a été obligée de siéger jusqu'à l'aurore, nous, de la droite, n'avions assurément pas grand'chose à faire sauf à écouter, quand nous écoutions, ou à sommeiller, ou nous réveiller à temps pour demander si une motion allait être mise aux voix ou un vote pris. Et je constate, par le compte-rendu de ce débat, que lorsqu'enfin tout le monde était prêt à voter, l'éloquence de nos honorables amis n'était pas encore épuisée ; ils citaient abondamment, au cours du débat, des extraits des voyages de Gulliver et des explorations du *Challenger*. J'ai lu un peu de tout dans ces extraits. Le président du comité, il est vrai, rappela sans cesse ces députés à l'ordre et, alors, ils étaient obligés de discuter le bill.

Mais, M. l'Orateur, pour parler sérieusement sur la question et ne pas retenir la chambre trop longtemps, je demanderai quelles objections ont été formulées contre cette loi. Les objections étaient celles-ci—que le bill ne devait pas être adopté et que la chambre devait voter contre, parce qu'il constituait un empiètement sur les droits provinciaux, une tentative contre les libertés populaires, contre le principe d'un gouvernement fédératif et contre l'autonomie des provinces dans le fonctionnement pratique de ce gouvernement. Mon honorable ami le chef de la gauche a répété hier ces objections avec force et éloquence, mais en résumé son argumentation autant que possible. Eh bien ! posons la question carrément et tranchons-la ; cette loi constitue-t-elle un empiètement sur les libertés provinciales, sur l'autonomie des provinces ou les droits provinciaux ?

Mais cela n'est pas ; je prétends, au contraire, que l'honorable premier ministre et son gouvernement ont agi dans le sens de la saine politique et de la véritable application du principe du gouvernement fédéral. Nous ne voulons pas nous ingérer dans les affaires provinciales. Je n'ai pas de leçons à recevoir des honorables messieurs de la gauche sur cette question des droits provinciaux. J'ai combattu pour ces droits dans ma province et dans ce parlement. J'ai lutté contre une tentative d'empiètement qui a été faite contre ces droits, et j'ai triomphé devant ce parlement, et dans cette occasion, j'ai eu l'appui cordial de l'honorable député de Bothwell (M. Mills). Ce n'est pas auprès de la gauche que j'irai puiser mes inspirations sur cette question des droits provinciaux ; mais je dis que si vous voulez mettre en vigueur le principe de l'indépendance des provinces, il vous faut commencer par